

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, directrice générale DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AVRIL DERNIER UN RÈGLEMENT PORTANT LE # 2017-03 A ÉTÉ ADOPTÉ.

RÈGLEMENT PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS FORTIFIÉS (BUNKER)

DONNÉ À CLORIDORME, CE 2^{IÈME} JOUR DE MAI 2017

SIGNÉ : 
DIRECTRICE GÉNÉRALE